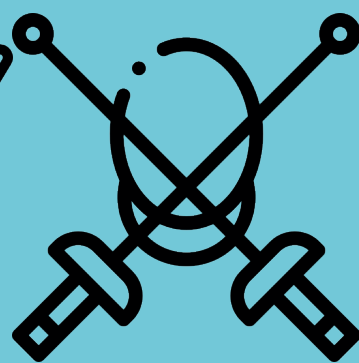
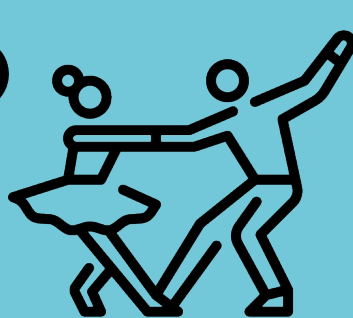
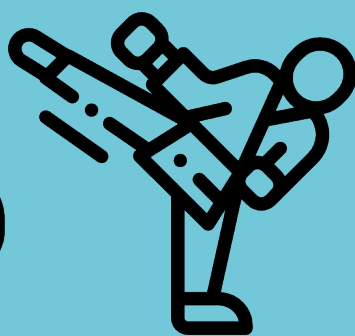


# LE VILLAGE DES ASSOCIATIONS



# POURQUOI ?

La ville de Divonne-les-Bains compte plus de 140 associations dans divers secteurs d'activité. Leur force réside dans l'importance des relations qu'elles nouent avec la population, dans la création d'espaces inter-associatifs, ainsi que dans le dialogue privilégié avec la municipalité. C'est en ce sens que les élus locaux ont pris l'engagement, dès 2008, de créer un Village des Associations. Un lieu convivial, associatif et festif qui permettra de

favoriser les échanges entre associations, adhérents, bénévoles et citoyens. Cette infrastructure, dédiée à la diversité associative, permettra le partage de locaux et de matériel. Dans cette optique, le conseil municipal a voté, en 2016, l'acquisition de cinq parcelles, soit une superficie totale de 20 500m<sup>2</sup> et dont une partie sera dédiée à la construction de cet espace associatif.

## Les grandes dates du projet :

- **2010** – Lancement du projet de Village des Associations (VDA), Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et sondage des associations.
- **2015** – Après analyse des demandes annuels des associations – Décision de commencer par la construction d'une salle sportive (de combat) et d'une salle de danse.
- **2015** (septembre et octobre) - Validation de l'ordre de construction des bâtiments en commission association. Priorisation des activités sportives – combat, danse et escrime qui permet également de soulager les salles de la Mairie.
- **Fin 2015 - début 2016** – Etude pré-opérationnelle d'AMO par le cabinet Lemaire.
- **Décembre 2016** – Présentation en commission avec le cabinet Lemaire et Vincent Scattolin de l'étude de Bernard Lemaire.
- **2016/2017** – Présentation en commission urbanisme par Vincent Scattolin du Village des associations pour l'intégrer dans le nouveau PLU.
- **2016/2017** – Acquisition foncière.
- **Juin 2019** – Passage en commission association et présentation du projet de redistribution. Avis favorable de la commission.
- **Mars 2020** – Election municipale avec le VDA dans le programme.
- **Septembre 2020** – Présentation en commission par Vincent Scattolin du VDA.
- **Octobre 2020** - Discussion sur la feuille de route du mandat. Les élus de la majorité estiment ce projet prioritaire.
- **Juin 2021** – Présentation de la programmation architecturale et validation du scénario en commission.
- **2022** – Mise en place d'une CAO (commission d'appel d'offres) spécifique pour le VDA pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Constitution du jury.



# DIVONNE-LES-BAINS

## TERRE DE SPORT

L'implantation du Village des Associations n'a pas été choisie au hasard. En effet, le choix s'est porté sur un lieu stratégique : l'extension du gymnase existant, allée Saint-Exupéry. Il s'implantera donc en prolongement du pôle gymnastique, à proximité des terrains de tennis, de football et du collège. Avec cette construction, c'est un véritable complexe sportif qui sera à la disposition de la population.

Trois nouvelles salles de sport seront donc aménagées dans le projet du Village des Associations : une salle

d'armes, une salle de boxe, une salle de danse. Un dojo sera également créer. Son implantation répond à la volonté d'agrandir la salle existante située en contiguïté directe.

Le Village des Associations sera composé de deux secteurs distincts : la zone d'accueil et divers ; les espaces sportifs et annexes. Il sera construit sur deux niveaux.

**Le coût de l'opération est estimé  
à 4 500 000 euros TTC.**

**Le cabinet Composite Architectes a récemment été choisi pour la réalisation du projet.**



### UN ESPACE DE 1 200M<sup>2</sup>

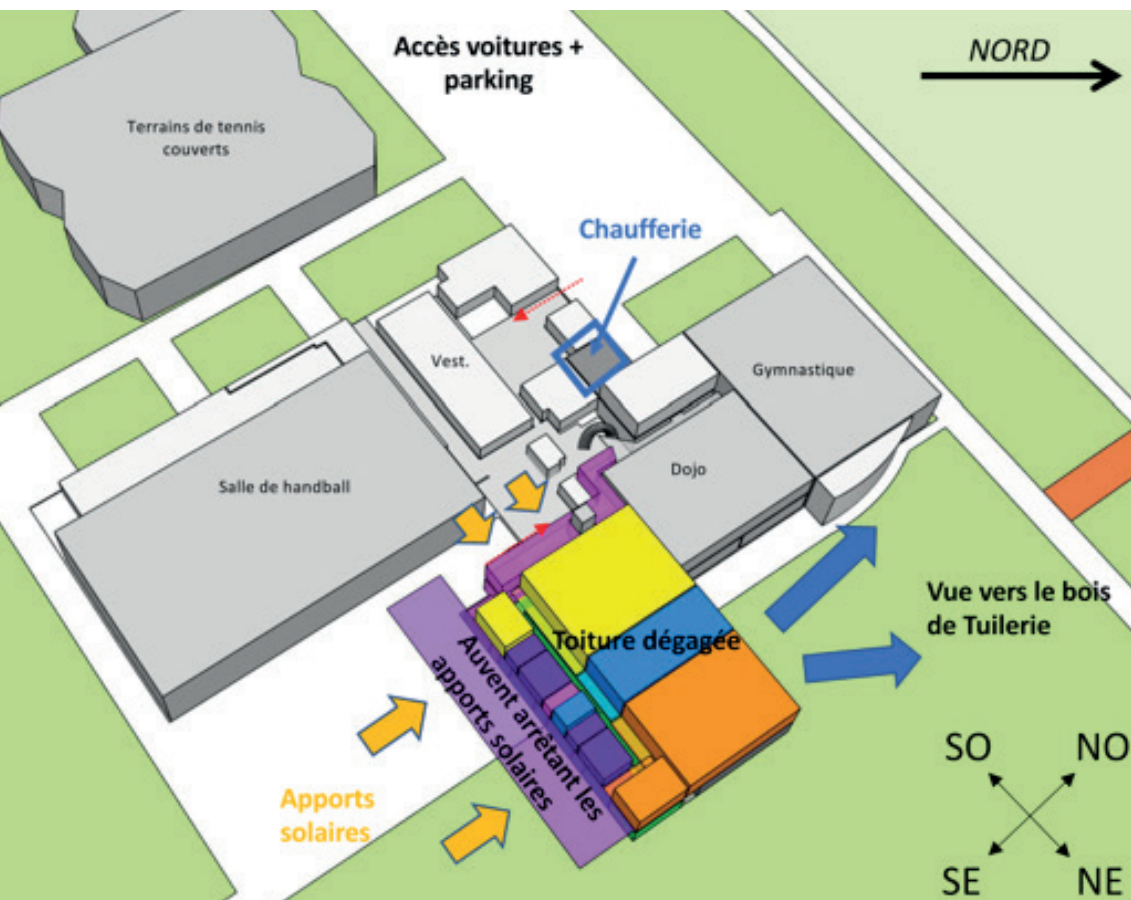
#### ESPACES SPORTIFS ET ANNEXES :

- Vestiaires femmes (2 espaces de 18m<sup>2</sup>)
- Vestiaires hommes (3 espaces de 18m<sup>2</sup>)
- Sanitaires (2 espaces de 9m<sup>2</sup>)
- Douches (4 espaces de 8m<sup>2</sup>)
- Locaux ménage (2 espaces de 6m<sup>2</sup>)
- Un dojo (196m<sup>2</sup>) et sa salle de stockage (23m<sup>2</sup>)
- Une salle d'armes (399,5m<sup>2</sup>) et sa salle de stockage (30m<sup>2</sup>)
- Une salle de boxe (180m<sup>2</sup>) et sa salle de stockage (30m<sup>2</sup>)
- Une salle de danse (100m<sup>2</sup>) et sa salle de stockage (30m<sup>2</sup>)

#### ZONE ACCUEIL ET DIVERS :

- Sas (5m<sup>2</sup>)
- Hall d'accueil (15m<sup>2</sup>)
- Bureau (20m<sup>2</sup>)
- De sanitaires publics (2 espaces de 10m<sup>2</sup>)
- De locaux ménages (2 espaces de 6m<sup>2</sup>)

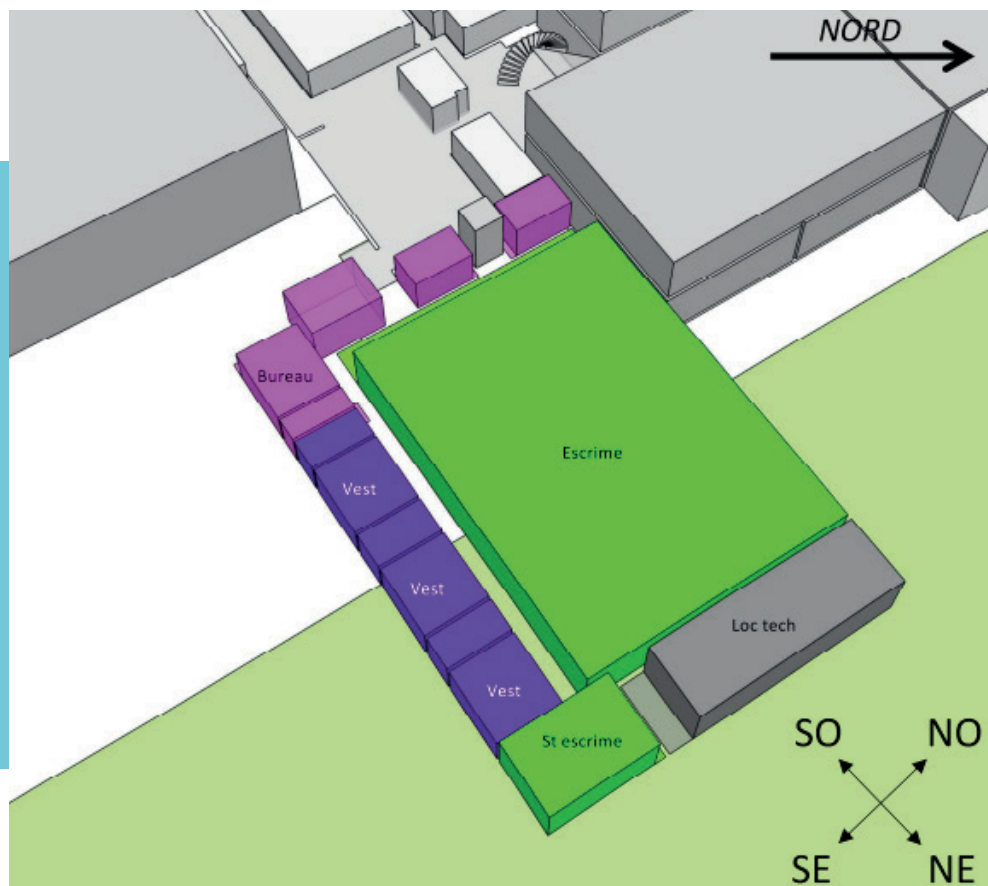
# LES PREMIERS SCHÉMAS



Le Village des Associations s'implantera sur deux niveaux en prolongement du pôle gymnastique. Un auvent protège la façade des surchauffes et constitue un prolongement des espaces de pratique.

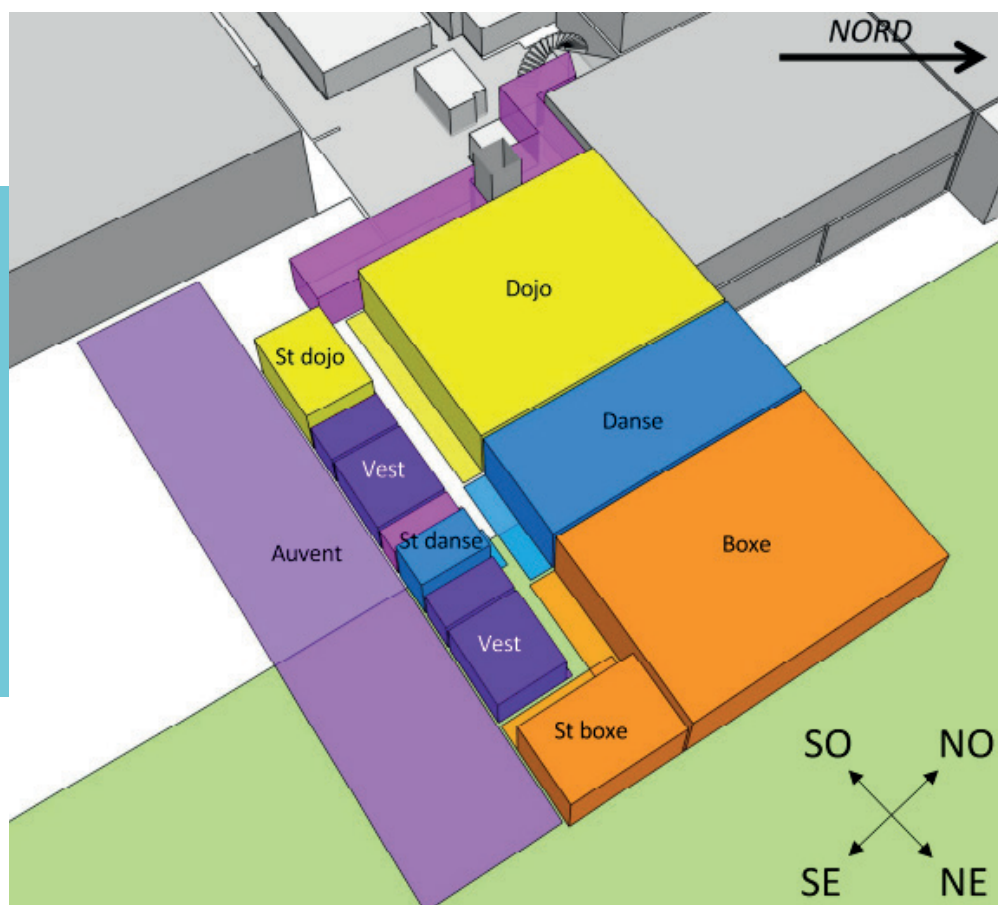
## LE REZ-DE-CHAUSSÉE

En rez-de-chaussée, des espaces d'accueil prolongeant l'accueil existant et donnant accès à la salle d'armes (en vert), ses vestiaires, douches et stockage. Les espaces d'accueil sont accessibles directement du hall Sud-Est existant. Un ascenseur donne accès à l'étage de la salle de sport et à l'étage du pôle gymnastique existant. Les locaux techniques sont implantés en rez-de-chaussée pour faciliter l'entretien des systèmes techniques qui y sont installés et sont éloignés des autres locaux pour limiter les gênes potentielles (acoustique).



## LE PREMIER ÉTAGE

A l'étage, dojo (en jaune), salles de danse (en bleu) et de boxe (en orange), les vestiaires, douches et stockages. La circulation générale est prolongée et s'inscrit en continuité de la circulation existante de l'étage du pôle gymnastique. Un ascenseur rend l'ensemble des locaux de l'étage accessible. L'implantation dojo satisfait la demande d'extension et de continuité spatiale du dojo existant.



# UN PROJET IMAGINÉ PAR ET POUR LES DIVONNAIS

Le projet du Village des Associations a été imaginé de concert avec les associations, principales utilisatrices de cette structure.

Dans un premier temps, l'objectif a été d'identifier les besoins et d'analyser les demandes des associations. Pour ce faire, le cabinet Amome Conseils a été mandaté.

Dans un second temps, il était question de l'analyse de l'existant afin de comprendre l'utilisation actuelle des différents locaux mis à la disposition des clubs. Le bilan est éloquent : 270 heures cumulées d'utilisation

par semaine soit environ 14 000 heures par an.

Les principaux responsables des associations divonnaises ont ensuite été rencontrés.

Face à cela, des priorités ont été déterminées.

En concertation avec les clubs concernés, il a été décidé qu'une salle d'armes, un dojo, une salle de danse, une salle de boxe seraient indispensables.

Aujourd'hui, le concours a été lancé et la concertation continue. En effet, une référente association a été choisie comme membre du jury. Il s'agit de Carole Juvigny, président du club de l'Estocade de Divonne.

# L'ENVIRONNEMENT PLEINEMENT INTÉGRÉ AU PROJET



connexion entre le gymnase existant et le futur bâtiment. Elle présente également l'avantage de respecter les prescriptions du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) : au moins 55% de l'unité foncière est laissée en pleine terre. Les espaces libres feront l'objet d'un traitement paysager qualitatif à dominante végétale. Ils sont majoritairement d'un seul tenant.

Si la toiture n'est pas utilisée pour l'implantation de panneaux solaires, elle sera végétalisée.

Une analyse environnementale du site (AES) et un pré-programme environnemental ont été réalisés par Archiprogramme en mai 2020, puis mis à jour en juillet 2020, et ont permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux environnementaux à prendre en compte dans le projet.

La priorité est donnée à l'intégration du projet dans son environnement, à l'efficacité énergétique, et au confort hygrothermique des occupants. Les locaux doivent donc rester confortables en toute saison.

Le choix des matériaux devra également être traité avec soin, afin de minimiser les impacts sur l'environnement et de conserver une ambiance saine dans le bâtiment.

La qualité de l'air intérieur (QAI) et le confort acoustique, visuel et olfactif sont également des thèmes importants, qui permettront aux utilisateurs de profiter de bonnes conditions lors de leurs activités sportives. L'implantation retenue permet de créer une

Le site est desservi par des pistes cyclables. Des locaux ou emplacements couverts pour le stationnement des vélos seront prévus.

Ils doivent se situer en rez-de-chaussée et être accessibles facilement depuis l'espace public ou les points d'entrée du bâtiment.

Une attention particulière sera apportée à l'enveloppe du bâtiment afin de réduire le plus possible les besoins en chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et éclairage.

Les luminaires seront de type led. Il sera mis en œuvre des détecteurs de présence, minuteurs ou autres commandes d'éclairage performantes adaptées à l'usage de chaque local ; une ventilation double flux avec récupération de chaleur sera mise en œuvre.

Conformément au PLUiH, le recours aux énergies renouvelables est imposé. Ainsi, une étude de faisabilité des approvisionnements en énergies

renouvelables sera réalisée.

Afin de maîtriser la consommation d'eau, les appareils de robinetterie et de plomberie seront équipés de dispositifs à limitation de débit.

Un soin particulier sera apporté au traitement de l'acoustique intérieure. La conception devra permettre aux salles de sport d'être agréables en terme d'ambiance acoustique.

En parallèle de la conception de bâtiments peu consommateurs d'énergie, il est indispensable de diminuer la consommation d'énergie liée à la construction puis à la déconstruction de ces bâtiments, appelée énergie grise. Une telle démarche permet également de limiter l'impact du projet sur

l'épuisement des ressources en matériaux comme le sable ou les métaux.

Ainsi, on cherchera à privilégier l'emploi de matériaux et d'équipements à faible contenu carbone.

Une charte de « chantier propre » permettra de contractualiser les points à respecter par les entreprises, notamment concernant : le tri des déchets ; les nuisances (poussières, bruit, envol de matériaux) ; l'utilisation de produits nocifs (étanchéité, peintures extérieures, colles etc.) ; la gestion du trafic ; les consommations d'eau et d'énergie.

Un bilan de chantier permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs et d'utiliser les retours d'expérience pour de futurs chantiers.



**DURÉE DE TRAVAUX :**  
**ENVIRON 12 MOIS.**

**Coordonnées :**

Mairie de Divonne  
73, avenue des Thermes  
01220 Divonne-les-Bains  
Tél : 04 50 20 03 49  
email : [contact@divonne.fr](mailto:contact@divonne.fr)

Service sport et association :  
Tél : 04 50 20 47 45  
email : [association@divonne.fr](mailto:association@divonne.fr)

  
*Divonne-les-Bains*